Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 7 Rabiia I 1445
22 Septembre 2023

N° 111

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2211**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2213**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2217**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2218**
Avis aux créanciers..... **2225**
Convocations
Sociétés anonymes **2226**
Autres sociétés **2229**
Divers
Avis au public..... **2230**
Rectificatifs **2230**

GESTION DE SOCIETES

SOCIETES ANONYMES

Renouvellement du mandat des administrateurs

Renouvellement du mandat du président directeur général

Nomination du commissaire aux comptes

Société le carlton

Société anonyme au capital de 3.071.940 dinars

Siège social : 31 avenue Habib Bourguiba 1000 Tunis

RC : B1120221996

MF: 0047168CAM000

Affiliation CNSS : 205454/08

1- Par procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 27 juin 2023 enregistré à la recette des finances rue Ghandi Tunis en date de 29 Aout 2023 sous le n° 23804014 quittance 68776 il a été décidé ce qui suit :

Le renouvellement du mandat de Mr Fathi Neifar Mr Hocine Neifar et Mr Abdeltif Ben Djemaa en qualité d'administrateurs pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

Nomination du commissaire aux comptes « CFT » Mr Fethi Neji pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

2- Le procès – verbal de la réunion du conseil d'administration en date de 27 juin 2023 enregistré à la recette des finances rue Ghandi Tunis en date de 29 aout 2023 sous le n° 2380415 quittance 68779 il a été décidé ce qui suit :

Le renouvellement du mandat de Monsieur Abdeltif ben djemaa en qualité de président directeur général et ce pour la durée de son mandat administrateur (2023,2024,2025).

- Fixation des pouvoirs du président directeur général.

- Pouvoirs pour formalités.

Un exemplaire des procès-verbaux ci-dessus a été déposé à RNE le 31/8/2023 quittance n°2023F48907225.

2023T00877SANB2

Notice

Augmentation de capital

Société Chaabane et Cie - SA

Au capital de 27 000 000 dinars

84 rue 8600 la Charguia 1-2035 Tunis

(En application des dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales)

IU : 0003948K

La société a pour objet : les travaux publics et extraction des produits de carrières et son transport.

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la constitution définitive.

Les assemblées générales se composent de tous les actionnaires. Le droit de participer à l'assemblée est subordonné à l'inscription des actions dans les registres de la société 8 jours au moins avant l'assemblée.

Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il détient.

Les assemblées générales ordinaires ne se composent que des actionnaires qui possèdent au moins une action.

Répartition des résultats :

- Réserve légal : 5 % des bénéfices nets majorés ou minorés des résultats reportés.

- sur l'excédent disponible, l'assemblée générale peut effectuer le prélèvement de toutes sommes soit pour être reportées à nouveau soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves.

- Le solde sera effectué par décision de l'assemblée générale ordinaire.

Le boni de liquidation sera réparti sur les actionnaires (en cas de liquidation).

Aux termes du PV de l'AGE tenue le 16 Août 2023 il a été décidé d'augmenter le capital de 27 000 000 dinars à 30 000 000 dinars et ce par la création de 300 000 actions nouvelles de 10 dinars chacune et d'une valeur globale de 3 000 000 dinars et ce par l'incorporation du compte courant actionnaire de monsieur Nouri Chaabane avec suppression du droit préférentiel de souscription pour les autres actionnaires au profit de ce dernier.

Le dépôt a été effectué au registre national des entreprises le 21 août 2023 sous le numéro AC011202023.

Le délai de souscription est fixé à 15 jours à compter de la date de la publication de cette notice au JORT avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du dit délai.

2023X01185SANB2

BRANDT TUNISIE SA

Société anonyme

Capital social 50.000 Dinars

Siège social : 44, rue Riverain - km9- autoroute de la Marsa

GP 9 - 2045 Tunis

Identifiant Unique: 1496866E

Suivant procès verbal du conseil d'administration en date du 11/03/2023 (enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 29/08/2023 sous EN°23803945 QN°7564).

Les administrateurs ont renouvelé les mandats de M. Tahar Bennadji, en qualité de président du conseil d'administration et M.Ghazi Chebbi en qualité de directeur général pour une durée de trois années.

Un exemplaire du PV a été déposé auprès du registre national des entreprises le 14/09/2023 sous l'identifiant unique n°1496866E, et dossier n°2023160285.

2023402276SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Liquidation définitive

Société «Etabois immobilière» SARL

Au Capital : 150.000 dinars

Siège social : 24 Rue des Orangers Mannouba - Tunisie

Matricule Fiscal : 1193846 S/P/M/000

En vertu du procés verbal de l'assemblée générale extraordinire du 14/08/2023 enregistré à la recette des finances de Manouba le 17/08/2023 sous le n°23803251 quittance n°M056955 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 2023157353 le 04 Septembre 2023.

Il a été décidé la dissolution définitive de la société et donner quitus au liquidateur.

2023T00875SRLB2

Changement de gérance

Sté GALAXY-TECH

MF : 1549096CAM000

Suivant acte S.S.P en date du 8/9/2023, enregistré à la recette des finances de Rue d'autriche le 13/9/2023 quittance n° M067418, enregistrement n° 23704416 Mme Sameh Ben Abdallah Cin n° 04771940, gérante de la Sté GALAXY-TECH Sarl domicilié à 12 Bis Avenue Louis Braille MF 1549096C, a cédé son poste de Gérance à Mr Karim Larabi tunisien CIN n° 04760824 pour une durée indéterminée.

Cet avis a été publié au Registre National Des Entreprises le 14/9/2023 sous n° 2023160278.

2023R02251SRLB2

Renouvellement du mandat du gérant

Société les frères Jamal de promotion immobilière

S.A.R.L. au capital de 600.000 dinars

23. rue Majida Boulila immeuble CEG gros 3002- Sfax

M.F : n°1458055/M/P/M/000

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée Général ordinaire n°07 du 08 Aout 2023, enregistré à la recette de finance Gremda à Sfax le 29 Aout 2023, quittance n°M069181, enregistrement n°23802849 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Sfax le 31 Aout 2023 sous le n°2023156641, que les associés ont décidé de renouveler le mandat du gérant pour une période de 10 ans.

2023X01187SRLB2

Dissolution anticipée et nomination d'un liquidateur

Société Systel Training

SARL

Au capital social de 5.000 dt

Siège social : rue des entrepreneurs ZI Charguia 2- 2035 Ariana -Tunisie

Matricule fiscal : 1237154 L

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 Août 2023 enregistré à la recette des finances rue du Paradis-Ariana le 08/09/2023 sous le n°23708590 quittance n°104020 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 13/09/2023 sous le n°2023160068, il a été décidé la dissolution anticipée de la société « Systel Training» ci haut mentionnée et la nomination de Madame Hayet Ben Romdhane en tant que liquidateur de la société. Le lieu de liquidation est fixé au 16, rue des entrepreneurs- La Charguia 2- Ariana,

Les créanciers doivent produire leurs créances au lieu de liquidation précité dans les délais légaux à partir de la date de la parution du présent avis au JORT.

2023402264SRLB2

Crossboundary Tunisia

SARL

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 10.000 dollars

Siège social : Rue de l'Euro - Immeuble SLIM - Bloc A - 2éme Etage Les Berges du lac -1053 Tunis

I.U :1682105H

Suivant un Procès-verbal de la décision collective ordinaire des associés du 28/8/2023 enregistré à la recette des finances Le Lac, Tunis le 8/9/2023 sous QN°M088144EN°23707219.

-Mme. Samia Kaddour Ep. Ghorbel a démissionné de son poste de gérant.

-Les associés ont décidé de nommer Mr Malek Lamouri en qualité de gérant pour une durée indéterminée avec les pleins pouvoirs.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°1682105H en date du 15/9/2023 sous dossier N° 2023160800.

2023402265SRLB2

Augmentation du capital

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET DE MATIERES TRANSFORMEES DE MONOPRIX-MMT

SARL au capital de 8640 000 Dinars

Siège social : 1, rue LARBI ZARROUK-2014 MEGRINE Tunis

Identifiant unique au RNE 0998925G

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 Juillet 2023 enregistré à la recette des actes de sociétés - 1er Bureau de Tunis le 27/7/2023, enregistrement n° 23503401 quittance 6680, les associés ont décidé d'augmenter le capital de la société de la somme de 8000000 DT Dinars pour le porter de 640 000 Dinars à la somme de 8640000 Dinars et ce par la création de 800000 parts sociales nouvelles de 10 Dinars chacune.

Le dossier de l'augmentation de capital a été déposé au registre national des entreprises du centre urbain nord le 28/7/2023 sous le N° 20233141672.

2023402277SRLB2

SOCIETES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Annulation de la dissolution de la Société Billing Consulting & Support - SUARL

Société Billing Consulting & Support

SUARL

Au capital de 4.000 dinars

Siège social : Centre Urbain Nord-Tour des Bureaux - 3ème étage E3-B03, 1082 Tunis

IU / M.f : 1018012C

En vertu du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24/04/2023 enregistré à la recette des finances de la Marsa en date du 28/04/2023 sous le numéro 23702658 quittance n° 60227 déposé au RNE en date du 5/5/2023, l'associé unique a décidé d'annuler la décision de dissolution de la société objet du pv du 30/04/2012, de reprendre l'activité sociale, de se désigner en tant que gérant et de ratifier les actes accomplis par le liquidateur en lui accordant le quitus entier.

2023402119SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Renonciation d'un fonds de commerce

Selon actes signés légalisés et enregistrés à la recette des finances Rue El Khartoum Tunis le 21/4/2021 reçu n° 085635 enregistrement n° 81201256 renoncent chacun des héritiers de Mr Ali Ben Hbib Ben Tkhayat :

Son épouse : Mme Fawzia Bent Younes Ben Gacem Ben Hadj Yahya épouse Ali Ben Tkhayat CIN n°00503027 et ses enfants Mme Sania Bent Ali Hbib Ben Tkhayat épouse Slim Jloude CIN n°07041586 Mme Houda Bent Ali Ben Hbib Ben Tkhayat épouse Sami Bouchadekh CIN n°07041589 et Mme Samia Ben Ali Ben Hbib Ben Tkhayat CIN n°07070403 à fils et frère Mr Hichem Ben Ali Ben Hbib Ben Tkhayat CIN n° 07070200.lui aussi un hériter de l'ensemble du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels représentés par un local pour la vente du matériels domestique électrique et ferronnerie, situé au 58 Rue El Jazira Tunis immatriculé au registre du commerce du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le numéro1160981997 A et il a été aquis en vertu d'un contrat de location en date du 01/07/1993 enregistré à la recette des finances le 09/07/1993 dossier 943 Folio 284. Publier dans deux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 05/07/2023.

Les oppositions sont recevables au siège du dit fonds de commerce et cela dans un délai de vingt jours de la date de publication de cette annonce au JORT.

2023T00874FCCC2

Vente de fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé enregistré à la recette des finances el mourouj le15/09/2023 sous le n°23204510 quittance M073008, la société jardin d'enfants "MARAM" MF 1497122/Y a vendu à Monsieur Sami Jridi la totalité du fonds de commerce exploité à la rue de Djibouti n°3 el Mourouj 3 -2074.

les éventuelles oppositions seront acceptées, dans les vingt jours au plus tard de la date de publication de la cession au JORT au cabinet de maître Atef Ben Salah sis au n°11 rue Charles de Gaule Tunis MF1113304X/NP/000.

Cette cession a été publiée au journal «ASSABAH» du 20/09/2023.

2023T00878FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté le 06/09/2023 enregistré à la recette de finances de Medenine le 09/10/2020 reçu numéro M075121 enregistrement numéro 20202823 Moktar ben Boubaker ksiksi titulaire de la CIN numéro 03512109 cède à Thaw Ben Jilani Jerew titulaire de la CIN numéro 03583990 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments morals et matériels destiné à espace de vente des vêtements situé à souk el arrbi de Médenine. Les oppositions seront acceptées entre les mains de l'acheteur Thaw Ben Jilani Jerew dans son local situé à labba Medenine dans le délai de 20 Jours à partir de la publication de cette annonce au Jort.

Cette annonce a été publiée au journal Alchourouk sous le numéro de ip223/8633 le 12/09/2023.

2023R02202FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte daté le 05/06/2023 enregistré à la recette des finances Rue Djezira en date du 07/09/2023 sous le n°23202615 quittance M054677, Monsieur Slim Jlassi a vendu à Monsieur Iskander Rahmouni un fonds de commerce qui consiste en un café exploité au 10 rue Manachou Monfleury Tunis son identifiant unique au registre national des entreprises est 1510125/j avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues au domicile de l'acheteur sis au 01 Rue 3038 cité Hlel Tunis.

Cette annonce a été publié dans le journal le Quotidien le 13-09-2023.

2023R02234FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Bab Souika en date du 13/09/2023 enregistré sous le numéro 23202533 quittance n°058702 Slim Jabari titulaire de la C.I.N n°08062166 a vendu à Amir Ben Ameur Ben Hamadi Hammami la totalité du fonds de commerce exploité en tant que café 1ère catégorie sis au 59 rue Naceur Ben Jaafar Tunis.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du local sis au 59 rue Naceur Ben Jaafar Tunis. Cette vente a été publiée au journal Echourouk et au journal Le Quotidien du 16/9/2023.

2023R02239FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente enregistré à la recette des finances El Yassminette Ben Arous le 04/09/2023 quittance n°M041986, reçu n° 23203065 Mme Sliti Arbia épouse Djebali a vendu à Mr Zaatouti Mohamed le fonds de commerce sis au 68 Rue de Syrie Nouvelle Medina 3 Ben Arous qui consiste en un jardin d'enfants "Leader Kids".

Toute opposition doit s'effectuer à l'adresse du fonds de commerce dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la publication de cette vente au JORT.

Le présent avis a été publié aux journaux EL Chourouk et le Quotidien le 14/09/2023.

2023R02243FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances fouchana le 1 juillet 2023 quittance n° M067251 n° d'enregistrement 23203205M Saif Eddine Hamdani a vendu tout son fonds de commerce sis à rue Ali ben ghdhem cité Fatouma bourguiba elmehemdia. Avec tout ces éléments corporels destiné à la vente de fruit sec est de produit alimentaire à Mr Sofien ben Mustafa mensi demurant cité taher sfar rue de la bonheur elmhemdia ben Arous toute opposition doit être signifié à l'acquéreur à son adresse sus indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au jort le présent avis a également été publié aux quotidiens elchourouk du jeudi 07/09/2023.

2023R02249FCCC2

Avis

Suivant acte S.S.P enregistré à la recette des finances Place de la république Radés sous le n° 23202824, Quittance n° M051270, Monsieur Bechir Ayech, Insaf Ayech, Baya Dhahbia Ayech et Rim Ayech ont cédé leurs parts de fonds de commerce immatriculé sous l'Identifiant Unique n° 0008970 E, sis à 34 rue Abdelaziz Aroui Radés et exploité pour cordonnerie et chaussures à Madame Sonia Ayech avec ses éléments morales et corporels.

Cette annonce a été publiée aux journaux quotidiens «Le Temps» et «Essabeh» le 20 septembre 2023.

2023R02258FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 8/9/2023, enregistré à la recette des finances Sbikha - en date du 8/9/2023, quittance n° M029006 enregistrement n° 23201017 Brahim Ben Mohamed Salah Ben Hedhili Frioui - titulaire de la CIN n° 07517207, a vendu à Mohamed Ben Ezzeddine Dhaya, Au profit de Fathia Bent Mustapha Dhaya, - tout le fonds de commerce destiné à «La vente des vêtements anciens -FRIP-, situé à Rue Mekka - 3110 Sbikha Kairouan avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne chez Sabra Jebira - Avenue 18 janvier Sbikha - Kairouan.

Cette annonce est publiée au journal Le Quotidien du 15/9/2023.

2023S01101FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 06/09/2023 enregistré à la recette des finances rue 3 Septembre à Sousse sous le n° 23202447 quittance n° M067142, Madame Kechiche Eya demeurant à Place Habib Thamer Hérgla Sousse a vendu à Monsieur Abaidi Mohamed Ismail demeurant à la rue Chakib Arcelain, la totalité du fonds de commerce pour une activité de tous commerces, avec tous les éléments sis à Rue Abou Hamed Ghazali Sousse.

Les oppositions sur le règlement du prix de vente doivent être adressées à "Magasin Elwifak" sis à la Rue Abou Hamed Ghazali Sousse dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Cet avis a été publié au journal le quotidien du 20/9/2023.

2023S01102FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing du 25 août 2023 à la municipalité de Moknine, enregistré à la recette des finances de Jammel le 06 septembre 2023 quittance numéro M068266 numéro d'enregistrement 23201772 , Mr Elmili Jamel a vendu à Mr Bouchahda Haykel et Hassayoun Kawther le fonds de commerce qu'il s'agit d'un « fast-food» situé à rue de l'environnement à Jammel, les oppositions si elles ont lieu devront être déposées dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de vendeur et l'adresse indiquée ci-dessus du fonds de commerce sera le lieu de correspondance de ces oppositions.

Annonce publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien du 17/9/2023.

2023S01104FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing du 10 Avril 2023 à la municipalité de Moknine enregistré à la recette des finances de Moknine le 23 mai 2023 quittance numéro M039482 numéro d'enregistrement 23201245 Mme Ghaddab Souad a vendu à Mr Marrag Salem le fonds de commerce qu'il s'agit d'une boutique situé à la place 5 septembre à Moknine, les oppositions si elles ont lieu devront être déposées dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de vendeur et l'adresse indiquée ci-dessus du fonds de commerce sera le lieu de correspondance de ces oppositions.

Annonce publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien.

2023S01105FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 30/8/2023 et enregistré à la recette des finances cité Riadh Sousse le 31/8/2023 reçu n° M054242 enregistré sous le numéro 23202404, Mr Lotfi Ayachi CIN n° 02854592 délivrée le 28/7/2023 vend la totalité du fonds de commerce SIS cité Rayhan cité Zouhour Sousse son identifiant unique est 1526840M connu sous le nom café Amsterdam avec tous les éléments à Mr. Yousef Fergeni CIN n° 05580237 délivrée le 28/5/2011.

Toutes les oppositions seront faites auprès de Mr Ahmed Tlili avocat SIS Avenue Mohamed Maarouf immeuble les élites Sousse bureau n° 301 dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis.

Cette annonce est publiée dans Le Quotidien et Achourouk du 16/9/2023 IP0323/00993.

2023S01106FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances de M'Saken le 11/9/2023 sous n° 23202662 quittance n° M102721, Mme Mouna Krifa, titulaire de la CIN n° 08472464 a vendu et cédé à Mme Sihem Dhokar ép Hosni Rouis, titulaire de la CIN n° 09252998, la totalité du fonds de commerce du local destiné Jardin d'enfant avec tous ces éléments corporels et incorporees sis à 233 Rue Farhat Hached M'Saken.

Les oppositions se font aux mains de l'acheteur au local concerné objet du ce contrat dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 20/9/2023.

2023S01107FCCC2

Vente d'un actif commercial

Dans le cadre du contrat de vente défini par signature le 6/9/2023 et enregistrée à la recette des financière de Mahdia sous le numéro 23205250, M057126 numéro de reçu le 6/9/2023 M. Makram Al-Mokni, demeurant à Mahdia, a vendu l'ensemble du bien commercial avec tous ses éléments matériels et moraux et utilisé pour la réparation d'outils personnels et d'articles ménagers (réparation de téléphones portables) situé au N5 Avenue Habib Bourguiba Hiboun 5110 Mahdia à M. Mohamed El Mokni, demeurant à Mahdia, au prix total de quatre mille cinq cents dinars (4.500.000 dinars). Les objections seront acceptées au siège de leur choix dans le bureau de M. Mohamed Yosri Karaa, l'avocat à l'appel, dont le bureau est situé dans l'établissement Molka de l'Approche de Justice Mahdia dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne, faute de quoi le droit d'opposition sera perdu. Cette annonce a été annoncée dans le journal Al-Shorouk le 14 septembre 2023 dans le numéro 11688.

2023S01109FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 04/09/2023 enregistré à la recette des finances route Ain Sfax le 05/09/2023 quittance M052692, enregistrement 23204081 Monsieur Mohamed Sallem CIN 08424654, sis à avenue de l'aéroport cité de la municipalité rue 703 n° 37 Sfax a vendu à Madame Mariem Gana CIN08874347, sis à route Kaed Mohamed klm 2 Sfax 4039 le fonds de commerce exploité pour la vente des vêtements déjà portés «fripes» situé la route Menzel Cheker klm 4 face à la banque Zitouna Sfax.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds cédé dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente vente au journal officiel de la République Tunisienne.

La présente annonce est parue au journal Essabah le 15 septemble 2023.

2023X01186FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré le 4/9/2023 à la recette des finances Sfax, quittance n°M043118, enregistrement n°23202568 Mr Moez ben Mohamed Safi a vendu à Mr Mohamed ben Mohamed Safi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à la rue 18 janvier immeuble Sallemi Sfax. Toutes les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à l'adresse du local sus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au Jort. Cet avis est publié au journal Assabah en date du 20/09/2023.

2023X01190FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé en date du 11/08/2023, enregistré à la recette des finances route Tunis Sfax en date du 30/08/2023, n° de quittance M085044 enregistrement

n°23203065, Mr Nasreddine Hached titulaire de la CIN n°08886233 a vendu à Mr Ayman Bouhlel titulaire de la CIN n°11091322 la totalité du fonds de commerce sis à Route Mahdia El Bousten Imm Kammoun Sfax.

Les oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce sis à Route Mahdia El Bousten Imm Kammoun Sfax dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2023X01191FCCC2

Vente de fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par maitre Soumaya Ben Romdane Zribi daté Le 05/09/2023 et enregistré à la recette des finance avenue habib Bourguiba à Sfax le 13/09/2023 sous le numéro 23205365 quittance n°MO 73817 :Mr Chocri Ben Selem Ben Mohamed Sallem demeurant ellouza jbinyena Sfax a cédé à Mme ibtissem ben Ibrahim ben nasri amri demeurant route Gabés klm zanket tayari Sfax la totalité du fonds de commerce «commerce de fruits secs » exploité dans le local situé à la résidence ibn kadoun klm 0.7 elmharsa Sfax.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de cette annonce au jort entre les mains de maitre Soumaya Ben Romdhane Zribi à son bureau situé à l'immeuble el Manar blocA Sfax.

Le même avis a été publié au journal «Le quotidien» du 16/09/2023.

2023X01197FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP rédigé par Maître Mohamed Sahbi Kadeh enregistré à la recette des finances de cité Etadhamen le 18 septembre 2023 quittance n° M079272, enregistrement n° 23204591, la société Dar Bahija représentée par son gérant Mr Houssem Sridi titulaire de la cin n° 08483965 délivrée le 07 août 2014, a vendu à Mr Ammar Ayari titulaire de la cin n° 00746920 délivrée le 11 Aout 2015 la totalité du fonds de commerce exploité pour tous types de commerce sis à Jardin D'EL Menzah Tunis sous l'adresse Kerch El Ghaba n° 10 Mnihla.

Toute opposition doit être faite à l'adresse du fonds de commerce sis à Jardin D'El Menzah Tunis sous l'adresse Kerch El Ghaba N° 10

Mnihla dans un délai de 20 jours de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal la presse le 21/09/2023.

2023402278FCCC2

Location gérance libre

Résiliation du contrat de location de fonds de commerce (gérance libre)

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances el médina el jedida le 23/09/2022 sous le n°22304106 quittance n°M 069550, Mr Lajrab Mohamed propriétaire de l'établissement Mohamed Lajrab et Mr Ben Hlima Raouf en tant que gérant de son père Mr Ben Hlima Abdelhamid ont résilié le contrat de location de fonds de commerce enregistré à la recette des finances el médina el jedida le 16/02/2022 sous le n° 22300629 quittance n° M 013464 ainsi le contrat explicatif enregistré à la recette des finances el médina el jedida le 30/03/2022 sous le n° 22301266 quittance n° M 026522 , concernant l'exploitation du fonds de commerce du café nommé « POZ-COFFEE» sis à l'avenue el Habib Thamer Ben Arous , matricule unique 496121/K.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 14/09/2023.

2023R02197FCCC3

Location d'un fonds de commerce gérance Libre

En vertu d'un acte sous seing privé le 23 Aout 2023 et enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau-Tunis le 14/9/2023 quittance (n°M008147) enregistrement (n° 23304286) Monsieur Tarek Ben Mohamed Mathlouthi titulaire de la carte d'identité nationale numéro (05403569) a loué la totalité du fonds de commerce à La Société Zarafa Pets Compagny SARL en cours de constitution sa gérante Madame Fadia Bent Hassine Al Jaziri titulaire de la carte d'identité nationale numéro (09266235) exploité (achat et vente de tous matériels et équipements pour animaux domestiques ainsi que leurs accessoires), situé n° 49 Avenue Taieb El Mhiri, Marsa - Tunis avec ses éléments corporels et incorporels.

Pour une durée de location de cinq ans (5 ans) renouvelable du 1/9/2023 Jusqu'a au 31/8/2028.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Alchourouk et le Quotidien datés du 17/9/2023.

2023R02238FCCC3

Location du fonds de commerce

Au titre d'un contrat édité de la part de Maître Barkaoui Yassin, avocat auprès de cassation, son bureau situé à l'Avenue Hbib Bourguiba kasserine, enregistrée au bureau de finance de kasserine sous le numéro 23305809 réçu numéro MO 73363 le 5/9/2023.

A été signalé à la page des annonces du journal tunisien Elchourouk le 16/09/2023 (page 30 des annonces)

Entre :

Propriétaire- bailleur : Societé de l'espace commercial de locateur «elbaraka» en la personne, de son représentant légal, Ahmed ben snousi barkaoui, une société à responsabilité limitée, son identifiant unique X1446216, située à la cité des médecins n° 16, rue tahar sfar, el manar 2 - ELManzah (en tant que locateur).

Le locataire : Mhamdi jalel ben abdallah ben sadok, demeurant au village Elathira - Fousana -Kasserine (entant que locataire).

Le fonds de commerce sujet de location :

Espace exploité en tant que buvette, café, restaurant fast - food, situé au complexe commercial albaraka, avenue Abdaziz sbiki, cité Ennour - kasserine sa superficie 180 m² détaillée comme suit :

Espace situé au complexe commercial (70 m²) contenant des machines et des équipements et une salle arrière (n1) et 40 m² représentant la salle en bois arrière (n 2) se compose fondamentalement des clients et la réputation commerciale et le nom commercial et les équipements de l'exploitation.

2023R02248FCCC3

Location de vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing du 24 juillet 2023 au municipalité de Moknine, enregistré à la recette des finances de Moknine le 24 juillet 2023 quittance numéro M053164 numéro d'enregistrement 23301664, Mme Thabet Samia a loué à Mr Rjab Riadh le fonds de commerce qu'il s'agit d'un atelier de menuiserie et vente de meubles situé à la Rue Elkods numéro 4 de moknine. Les oppositions si elles ont lieu devront être déposées dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la république Tunisienne entre les mains de vendeur et l'adresse indiquée ci-dessus du fonds de commerce sera le lieu de correspondance de ces oppositions.

Annonce publié au journal Achourouk et le Quotidien le 17-09-2023.

2023S01103FCCC3

Location d'un fonds de commerce gérance libre

Suivant acte de location d'un fonds de commerce en date de 12/09/2023 enregistré à la recette des finances La Goulette, Tunis le 18 septembre 2023 sous le numéro 23306818 quittance n° M 100999 Mr Ali Ben Ahmed Ben Ali Gebssi titulaire de la CIN n°00312290 du 28/09/2018, a loué à Société Artisan Biscuits société en cours de constitution représentée par son gérant Mr. Khaled Chouk titulaire de la CIN°08303375 du 08/06/2022 la totalité de son fonds de commerce sis au 17 et 17 Bis Rue Kort Hadchet avenue de Carthage Ain Zaghouan, Tunis, qui est constitué de deux locaux de 20m² chacune une exploité en Atelier de préparation des gâteaux et l'autre comme un Pâtisserie.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains Maitre Atef Ouechtati sis à l'avenue Khaled Ebn El Ain Zaghouan Nord, Tunis dans un délai de 20 jours de la parution au journal officiel de la République Tunisienne.

2023402273FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom : Sour Sfax.

Adresse : Av 5 Aout Imm. Carrefour Sfax.

Objet : Association Caritative culturelle et de développement.

Buts :

1-Contribuer à apporter une aide financière et morale à ceux qui le méritent.

2-Contribuer à établir la solidarité et la coopération.

3 -Établir des relations avec des associations ayant des objectifs similaires.

Président : Noomen Kchaou.

Trésorière : Badii Abdennadher.

Secrétaire général : Lilia Haddar.

P.v n° 14906 du 5/6/2023.

2023X01182APSF1

Constitution d'un groupement de développement agricole

Dénomination : groupement *elamal*

Siège social : elkarya lhirafiya jbenyena.

Objectif :

- Valorisation de la laine et développement de l'industrie textile.

- Fournir du matériel agricole aux femmes et les former.

- Fournir un endroit pour vendre de la poterie.

Comité :

- Président : Latifa later.

- Trésorier : Wafa ben Brika.

- Secrétaire général : Laila hama

Reçu du dépét N°04 du 06/03/2023

2023X01199APSF1

Constitution d'une association

Nom : accompagnement à l'apprentissage tout au long de la vie à Thala.

Local : avenue Hedi Chaker Thala 1210.

Les objectifs :

1-Contribution à l'orientation et le conseils des décrocheurs scolaires et à l'intégration dans le programme d'apprentissage tout au long de la vie.

2-Contribution aux activités culturelles et récréatives.

3-Etablir des relations avec d'autres associations similaires aux objectifs.

4-Membres :

Président : Arbawi Wafa.

Trésorier : Aribi Med Adel.

Secrétaire général : Assidi Anouer.

2023402260APSF1

Election d'un nouveau bureau du syndic

Suivant le pv de l'assemblée constitutive daté le 05 aout 2023 et enregistré à la recette des finances à Hammamet le 21 août 2023 sous le n°23804401 quittance n°M112390 il a été constitué le syndic :

Dénomination : syndic résidence Myriam 1.

Adresse : Avenue des nations unis Hammamet.

Président : Hassen Bouhejba.

Trésorier : Wathek Mzoughi.

Secrétaire général : Houcyne Yacoub.

Syndic bloc A : Sonia Ben Othmen.

Syndic bloc B : Wathek Mzoughi.

Syndic bloc C : Adel Rhaiem.

Syndic bloc D : Houcyne Yacoub.

2023402272APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques après réduction de 40%

Avocat à la cour de cassation

22, rue de Marseille Tunis

Tel : 71351282/Fax : 71258570

Matricule fiscal : 80920C.A.P.000

1) Partie poursuivante : Arab Tunisian Bank, ATB, en son représentant légal demeurant à son siège social 9 Rue Hedi Nouira Tunis 1001, inscrit au registre de commerce sous le numéro 167001997, ayant élu son domicile à l'étude de son avocat Maître Mohamed Hedi, 22 Rue de Marseille Tunis. Matricule fiscal : 80920C.A.P.000.

2) Partie saisie : 1/ la société Tamaris Voyage; société anonyme, en son représentant légal situé à Tunis n°5 rue du Libéria son identifiant unique n°0048145Z et qui sera ci-après dénommé (l'emprunteur).

2/ Monsieur Karim Ben Ali Daldoul, demeurant à Tunis, n°11 rue du Libéria, et qui sera ci –après dénommé (caution solidaire et hypothécaire).

3) Avocat poursuivant : maitre Mohamed Hedi avocat à la cour de cassation, 22 Rue de Marseille, Tunis, Matricule fiscal :80920C.A.P.000.

4) immeuble saisi : la vente portera sur la totalité des parts indivises objet du titre foncier n°76745 Monastir dénommé «Daldoul» d'une superficie globale de 16570 m², constituée de 3 parcelles la 1ère d'une superficie de 2793 m², la 2ème d'une superficie de 1942 m², la 3ème parcelle d'une superficie de 11835 m², et la moitié de chaque parcelle appartient au caution solidaire, les dites parts indivises sont situés à imedet Touza délégation de Ksibet El Medioun gouvernorat de Monastir à usage agricole.

5) Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de Six cent dix mille et cinq dinars (610.005d000) après réduction de 40% frais en sus.

6) Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le Mercredi 25/10/2023à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Monastir à partir de neuf heures et suivant du matin.

7) Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine pendant le jour.

Observations : la participation aux enchères n'est possible qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et par l'intermédiaire d'un avocat ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

- Les étrangers doivent se munir de l'autorisation de gouverneur du lieu de l'immeuble saisi pour participer à l'adjudication.

Pour plus de renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance Monastir.

2023T00876VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maitre Dalenda Aouem Sahnoun

Avocate près la cour de cassation

Rue Aboubakr El Bakri Imm Luxor II 3éme étage B3.1 Montplaisir Tunis

MF 513984/C/A/P/000

71901341

Adresse mail :Cab.aouemdalanda@gmail.com

Le Poursuivant : BTK, poursuite et d'élégance de son représentant légal demeurant à 10 bis avenue Mohamed V Tunis RC B152691996.

Avocat Poursuivant : Maitre Dalenda Aouem Sahnoun avocate demeurant à la rue Aboubakr El Bokri Imm Luxor II 3éme étage B3.1 Montplaisir Tunis MF 513984/C/A/P/000.

Le débiteur principal : Mr Abdelkarim Ben Ameur CIN 01310896 demeurant à 7 rue d'Athène 1000 Tunis.

La Partie Saisie: 1) Mr Abdelkarim Ben Ameur CIN 01310896 demeurant à 7 rue d'Athène 1000 Tunis.

2) Mme Essia Ben Doua, CIN 04755952, demeurant au 5 rue Mohamed Ali Annabi Tunis belvédère.

Objet de la vente : La propriété dénommée «Villa Suzanne Jean» objet du titre foncier n°115078 Tunis sis à rue Mohamed Ali Annabi Monplaisir Tunis, représentant un bâtiment composé de 2 étages, d'une superficie de 329 m².

Mise à prix : Sept Cent Soixante et un Mille Six Cent Vingt Huit Dinars 585 millimes (761.628dt585).

Date et lieux de l'adjudication : Mardi 24 Octobre 2023 à 9 heure du matin devant la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Tunis.

Visite des lieux : La visite des lieux peut se faire tous les jours pendant l'horaire administratif.

Consultation du cahier des charges : Peut se faire au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis et au cabinet de l'avocate poursuivante.

N.B : Nul ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

2023R02235VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maitre Dalenda Aouem Sahnoun avocate près la cour de cassation

Rue Aboubakr El Bakri Imm Luxor II 3éme étage B3.1 Montplaisir Tunis

MF 513984/C/AP/000

71901341

Adresse mail :Cab.aouemdalanda@gmail.com

Le Poursuivant : La société financière de recouvrement des créances (SOFINREC), poursuite et d'élégance de son représentant légal qui a elu domicile chez ADR à 5 Rue Talleyrand Tunis.

Avocat poursuivant : Maitre Dalenda Aouem Sahnoun avocate demeurant à la rue Aboubakr El Bakri Imm Luxor II 3éme étage B3.I Montplaisir Tunis MF 513984/C/A/P/000.

Le débiteur principal : Etablissement Mohamed Jouini & associés, demeurant Rue Habib Bourguiba, Krib Siliana, RC B17831996.

La partie saisie : Mohammad ben Bachir Jouini demeurant Rue Habib Bourguiba, Krib, Siliana titulaire de la CIN n°04390403.

Objet de la Vente: La propriété dénommée «Dar Roni Delazo», objet du titre foncier n°97681Tunis d'une superficie de 1007 m² à 60, avenue Ibn Khaldoun, Tunis.

Mise à prix : Un Million Sept Cent Douze Mille Trois Cent Quatre-vingts Dinars 176 millimes (1.712.380dt176.)

Date et lieux de l'adjudication : Mardi 24 octobre 2023 à 9 heures du matin devant la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Tunis.

Visite des lieux : La visite des lieux peut se faire tous les jours pendant l'horaire administratif.

Consultation du cahier des charges : Peut se faire au greffe du tribunal de 1 ère instance de Tunis et au cabinet de l'avocate poursuivante.

N.B : Nul ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

2023R02236VEPA1

Vente aux enchères publiques

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n° B187881996, siège n° 70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Mr Akil Barhoumi, commerçant, résident au 37 citée Hedi ben hssin jandouba et à l'immeuble Horticulture rue Habib Bourguiba Hammamet, titulaire de CIN n° 02554335 .

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi avocat à la cour d'appel, demeurant au Rezig Centre bloc D appartement 5 sidi rezig Tél : 71297117/ 20898316.

propriété saisie : Il s agit de 460 parts indivises/ 1600 objet du titre foncier n° 552951 Nabeul dénommé «arth wed zamj» c'est un terrain rectangulaire entoure par des constructions à usage d'habitation prés de la route qui lie Nabeul à Hammamet MC 28, le terrain est délimité du nord par la parcelle n° 14, de l'est par un terrain objet du titre foncier 514449 Tunis S 2, du sud par une propriété objet de la parcelle n° 4 et de l'ouest par une route.

Mise à prix : (67.349.060 dinars) frais et honoraires d'avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le lundi 16/10/2020 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Grombelia. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations légales chaque fois où la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Grombelia ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2023R02242VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Maître Mohamed Taher Yahyaoui Avocat

Rue 13 Août Kasserine 1200

Tél : 77.412.002

Mat. Fiscal : 1136401/W

Partie poursuivante : Mohamed Sami Rabhi réside à 12 rue l'Algérie cité Ennour Kasserine.

Partie saisie : Mohamed Essgayer Ben Moustfa Nasri réside à groua – gedra, Majel Bel Abbes Kasserine.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Taher Yahyaoui Avocat, rue 13 août, Kasserine.

L'immeuble soumis à l'adjudication : Un immeuble agricole situé à groua-gedra Majel Bel Abbes gouvernorat de Kasserine nommé «ALNA WRASS» objet du titre foncier n° 49164 Kasserine qui consist en une terre agricole de superficie 99157 m². Elle contient, selon le rapport d'expertise une partie labourée et l'autre réservée au pâturage et peut être utilisée pour les cultures pluviales.

Mise à prix : cinquante mille neufs cent trente dinars 240 milles (50.930.240). En plus, les dépenses déterminées par le tribunal le jour de l'audience.

Lieu et date de l'adjudication : Le lundi 23/10/2023 à partir du 9h matin à l'audience des saises immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Kasserine.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine. Ne peuvent participer à l'adjudication que les personnes ayant consigné le 1/3 de la mise à prix. Les étrangers doivent en outre obtenir les autorisations requises.

Pour plus de renseignements, il convient de consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de 1ère instance de Kasserine ou l'étude de l'avocat poursuivant.

2023R02253VEPA1

Vente immobilière

1- Poursuivant : Zoubeida Bent Abdelkader Ben Chikh Rajab, demeurant rue Farhat Hached Menzel Kamel gouvernorat de Monastir, employée à l'étranger,

2- Avocat poursuivant : Maitre Dhouibi Fethia, avocate à la cour d'appel, sise rue Soukeina Bent Hassine Kairouan, Tel: 24403 876

3- Débiteur saisi : Mohamed Ben Alaya Ben Mohamed Ben Ahmed Hadidi, demeurant Chraitia Bouhajla, gouvernorat de Kairouan, employé à l'étranger.

4- l'immeuble objet de la vente :

L'immeuble objet du saisi consiste en: des parts dans l'indivis comme suit:

* Le titre foncier n° 2826 Kairouan, dénommé Fatma 181, situé au secteur de Chraitia Nord, délégation de Bouhajla, gouvernorat de Kairouan, d'une superficie de 5 hectares, 78 ares, 39 centiares, parcelles n° 3 : 541/542/543, Lettre A, et pour le De cujus du défendeur 150, dont 20.192 m² pour le défendeur Mohamed Ben Alaya.

* Le titre foncier n° 8004 Kairouan, dénommé REBEH, situé au secteur de Chraitia Nord, délégation de Bouhajla, gouvernorat de Kairouan, qui représente la parcelle n° 22 du plan cadastral du gouvernorat de Kairouan, composé d'un terrain boisé de (oliviers et d'amandiers), un domicile, immatriculé en vertu d'un le 15/12/1986 sous n° 15220, au profit de Mohamed Ben Alaya Ben Mohamed Ben Ahmed Hadidi.

* Le titre foncier n° 14955 Kairouan, dénommé FATEN, situé au secteur de Chraitia SUD, délégation de Cherarda, gouvernorat de Kairouan, d'une superficie de 7 hectares, 37 ares, 45 centiares, parcelles n° 85 et 146 du plan cadastral du gouvernorat de Kairouan, lettre A. ledit bien consiste en un terrain agricole boisé d'oliviers, objet d'un jugement d'immatriculation le 13/11/1989 sous le n° 3873 au profit de Mohamed Ben Alaya Ben Mohamed Ben Ahmed Hadidi.

5- Charges assujetti au bien immeuble

Le propriétaire du bien n° 14955 est débiteur de 15000 mille dinars, frais de création de nouveau titre au profit de la direction de la propriété foncière 5 (Kairouan le 15/11/1999)

Prix initial : Quarante et un mille deux cent soixante sept dinars et 738 millimes, selon le rapport de l'expert foncier agricole Ali Khdehder, en vertu d'une ordonnance n° 14037 rendu par le président du tribunal de première instance de Kairouan le 14/8/2023.

Date de la vente aux enchères :

La vente aux enchères sera tenue le lundi 23/10/2023 au département des ventes foncières au tribunal de première instance de Kairouan à 09.00 du matin.

Visite du bien immeuble : La visite des lieux tous les jours aux heures de travail et tout enchérisseur intéressé peut consulter cacher de charges et doit consigner le 1/3 du prix initial au moins. S'il est étranger il doit obtenir l'autorisation administrative nécessaire.

2023S01108VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Cabinet maitre Karray Rached avocat à la cour de cassation à Sfax

Tél : 74299083

L'adjudication aura lieu le mercredi 18/10/2023 à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 2 à partir de 9 heures du matin.

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe De Tunisie « BIAT » demeurant avenue Habib Bourguiba Tunis.

Avocat saisissant : maitre Karray Rached avocat près la cour de cassation à son cabinet sis au 16 rue Arbi Zarrouk à Sfax.

Débiteurs poursuivis : 1 : la Société de Distribution Agricole dont le siège est à la route de la Soukra km 1.5 Sfax (Débitrice Principale) titulaire du RNE n° D1328189.

2 : Achraf Ben Moncef Ghorbel demeurant à la route de l'aérodrome km 3 merkez Kammoun à Sfax (nu-propriétaire et caution hypothécaire) titulaire de la ci n n° 05394670.

3 : Moncef Ben Ali Ghorbel demeurant à la route de l'aérodrome km 2.5 à Sfax (usufruitier et caution hypothécaire) titulaire de la cin n° 01238536.

Bien objet de la vente aux enchères : La totalité de la propriété sise à la route de l'aérodrome entrée Oued Chaabouni rue Omar El Mekki d'une superficie totale de 533 m², clôturé en dur de ses façades est, sud et nord la façade ouest est non cloturée.il possède une façade de 13,40 m donnant sur la rue d'où son entrée.

Il est délimitée au sud par une rue d'où son entrée, il dispose d'une porte à l'angle sud-est à l'est Zouari au nord Ghorbel, à l'ouest Ghorbel.

Il existe à l'angle nord-ouest une construction couverte qui sert de dépôt d'une superficie d'environ 36m². cette propriété est non exploitée à l'état actuel soit pour l'habitation soit pour d'autres formes d'activités.

Mise à prix fixée pour l'ouverture des enchères : soixante-dix-huit mille deux cent vingt dinars (78.220,000 dinars).

Expert désigné : Mr Taieb Ben Othmen n° téléphone 98438906.

Visite des lieux : Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratives pour plus de renseignements on peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax 2 où a été déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maitre Karray Rached.

Mention spéciale : toute personne désirant participer aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix par la voie d'un avocat avant le début des enchères.

2023X01189VEPA1

Vente aux enchères publiques
Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue kairouan immeuble les 4 saisons Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib bourguiba Tunis et à Sfax en sa succursale RNE n°0000110F.

Partie saisie : Société Horizon Froid, SARL, RN E n°1034386A, ayant son siège social à l'avenue d'Algérie rue Mauritanie immeuble ellouze n°10 Sfax 3000.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à rue kairouan immeuble les 4 saisons bloc D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°40859 Sfax, dénommé « HASNA», situé à Sfax sur la route de Tunis, km 13, entrée des grands couvoirs, à droite en direction de Tunis, à environ 600 m de la route principale. sa superficie totale est de 10925 m², il est constitué d'une grande parcelle divis et de 3 parcelles indivises détaillées comme suit :

1) la parcelle divise n° 2 c'est la parcelle principale, d'une superficie de 10577m² représentée par un vaste terrain nu, rectangulaire, en état de désolation et d'abandon. Il est traversé par plusieurs voies résultant du croisement de véhicules et de camions. Il est clôturé sur le côté ouest par un mur d'environ 2,50 mètres de hauteur, dont la partie inférieure est construite en pierre et ciment et la partie supérieure en briques entrecoupée de colonnes en béton de ciment et clôturé du nord, du côté ouest avec un mur de 75 m de longueur et environ 1,20 m de hauteur. Sa partie inférieure est également faite de pierres et le reste est en briques.

Près des deux murs il y a des quantités de briques inutilisées. La parcelle est entourée tant du côté sud que de l'Est par une bordure de sable de faible hauteur qui la sépare des propriétés voisines. Près de son coin sud Est, se trouve un ancien entrepôt d'une superficie d'environ 20 m² surmonté d'un ancien réservoir d'eau.

2) Les 3 parcelles indivises sont : la Parcelle n°1, d'une superficie de 60m², la parcelle n°2, d'une superficie de 72 m² et la parcelle n°3, d'une superficie de 216 m² Les 3 parcelles représentent une entrée commune entre le titre 40859 Sfax et les titres fonciers 73333sfax et 73336 Sfax.

La nature de la zone dans laquelle se trouve la propriété saisie est agricole, malgré la présence d'un complexe appartenant à l'entreprise des grands couvoirs et à d'autres institutions, et elle est équipée d'électricité.

La mise à prix : 385.000.000d frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 23/10/2023 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Aboukacem Chebbi Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2023X01194VEPA1

Vente aux enchères publiques
Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M. F: 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au R.C sous le N° B187881996 et à Sfax en sa succursale.

Partie saisie1 : Bouchaala Nizar, titulaire de CIN 08192664, commerçant d'articles ménagers, domicilié à route gremda km 0,5 Immeuble Taj magasin N° 1, Sfax 3000 et actuellement à Avenue Abdelkader n°67, l'ancienne ville de Sfax -en qualité de débiteur principal.

2) Yousra Bint Abdel Wahab Abdel Hadi épouse Bouchaala, titulaire de la CIN n° 08848637, gérante de société, domiciliée à route de Gabès km 2.5 rue Sidi Salem Sfax, et le cas échéant au siège de son mari, avenue Sidi A bdelkader, numéro 67 à la ville antique de Sfax - en sa qualité de propriétaire du bien hypothéqué.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité du bien situé au 1er étage d'un immeuble sis à route Sidi Salem km 3 Sfax, à environ 250 m de la route précitée. Il est accessible à travers l'entrée de la propriété située au rez-de-chaussée, qui appartient aux héritiers de feu Mohamed Bouchaala débutant du coté sud en direction du nord puis vers l'Est jusqu'à se connecter aux escaliers de l'étage se trouvant du coté Nord Est du bâtiment.

La superficie de l'étage est d'environ 184 m² sans tenir compte de la superficie du balcon du coté sud (26m²), de la superficie du balcon de la cuisine du coté ouest (15m²) et de la superficie des escaliers (23m².)

La construction contient un hall qui mène à un séjour et à un couloir qui mène à une cuisine ouvrant sur le sud avec une porte ouest qui donne sur un balcon sans toit. A son extrémité du côté sud, se trouve un salon avec une porte qui s'ouvre sur le coté sud à un grand balcon partiellement couvert.

Il comprend aussi 2 chambres pour les enfants, avec une salle de douche non équipée, suivie d'un couloir avec placard mural sans portes, une suite parentale qui dispose d'une chambre, un petit hall et d'une salle de douche privative non équipée.

Les limites de la propriété, en tant qu'étage, sont celles de l'ensemble du bâtiment, qui est entouré de tous côtés par des usines comme suit : du sud par une rue d'où son entrée et cherif et entreprises de Ben Jama'ah, chacun dans une secte, du nord par l'usine de Abdul Latif Al-Omari, de l'Est se trouve l'usine Al-Shadli Al-Hamdi et à l'ouest se trouve l'usine Ben Salem.

Des Notes concernant le bien saisi :

-La cuisine est équipée de comptoirs en marbre noir, d'un lavabo, de sous armoires et d'un grand placard sans portes

-Les portes en bois des chambres ne sont pas à leur place.

-Les fenêtres sont équipées de cadres en aluminium et de volets extérieurs, tandis que la plupart des fenêtres intérieures, en verres et en aluminium, ne sont pas à leur place.

-Toutes les armoires murales sont sans portes.

Le courant électrique et l'eau qui étaient fournis à l'appartement à partir des compteurs du rez-de-chaussée mentionnant le frère de la partie saisie Nizar Bouchaala, en ont été coupés depuis un certain temps et l'appartement n'est pas équipé de canaux d'évacuation des eaux usées connectés au réseau de l'office de l'assainissement.

La mise à prix : 160.000.000 d frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi 23/10/2023 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2023X01195VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction du prix de 40% étude maitre fatma belghith avocat 2 Bis rue, El Khartoum le Belvédère Tunis

MF : 930340/T

Tel : 71 286.4381 FAX 71.286.437

Partie poursuivante : Amen Bank société anonyme immatriculée au registre national des entreprises sous le n°M00221 - demeurant à l'avenue Mohamed 5 Tunis domicile élu au cabinet Maitre Fatma Belghith sis au 2 bis rue Khartoum Belvédère Tunis.

Partie saisie : Zied Ben Salah jerbi CIN n°05343492 sis à résidence Edhamen -immeuble giroflée Bloc B01l avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane menzah7 Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Fatma Belghith 2 Bis rue El Khartoum Le Belvédère Tunis.

L'immeuble saisi : il a totalité du titre foncier n°29592 Ariana constituant un appartement n° A51 au 5eme étage de la résidence Sadrabaal sise au 120 avenue Hedi Nouira Cité Ennasr 2 composé d'une chambre en mosaïque marbré un salon en marbre Tela, salle de bain, cuisine et séchoir le tout d'une superficie de 44 m² avec les parties communes égales à 126/6350 dans le titre foncier 19664 Ariana , l'appartement est bien entretenu équipé de chauffage central et de climatiseur split. L'immeuble avec escalier et ascenseur, composé d'un sous sol, rez de chaussée et 5 étages.

2/La totalité des parts égales à 350 parts indivises du titre foncier n°70842 Ariana constituant une parcelle de terrain nu pour habitation délimitée sise au Rous Elhrayek Mnihla route de Bizerte Gouvernorat Ariana.

Les charges : Titre 29592Ariana.

-hypothèque de 99.826 D au profit d'Amen Bank sur la totalité du titre.

-hypothèque de 45.376 D au profit d'Amen Bank sur la totalité du titre.

-saisie immobilière au profit d'Amen Bank.

-Loué à autrui pour 750d par mois.

-Les 350 parts du titre 70842 Ariana.

-hypothèque de 81.673 D au profit d'Amen Bank sur la totalité des parts.

-hypothèque de 45.376 D au profit d'Amen Bank sur la totalité des parts

-saisie immobilière au profit d'Amen Bank.

Mise à prix : la mise à prix- après réduction du prix de 40% - du titre 29592 Ariana est fixée à quatre vingt treize mille dinars (93.000 d.000).

La mise à prix -après réduction du 'prix de 40% - des 350 parts indivises dans le titre 70842 Ariana est fixée à cinquante quatre mille cinq cent quatre vingt treize dinars 490 millimes (54.593 D.490).

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le lundi 23/10/2023 à 9 H et à la chambre des criées au tribunal de première instance de l' Ariana.

- La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal d'instance d'Ariana ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2023402261VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière maitre fatma belghith avocat

Après réduction du prix de 40%

2 Bis rue, El Khartoum le Belvédère Tunis

MF : 930340/T

Tel : 71 286.4381 FAX 71.286.437

Partie poursuivante : Amen Bank société anonyme inscrite au registre national des entreprises sous le n°M00221 -demeurant à l'avenue Mohamed 5 Tunis domicile élu au cabinet Maitre Fatma Belghith sis au 2 bis rue Khartoum Belvédère Tunis.

Partie saisie : Société Aures Auto (avant la société tunisienne des automobiles CITROEN STAC) sise au 28 rue 8600 zone industrielle Charguia Tunis Carthage.

Avocat poursuivant : Maître Fatma Belghith sis au 2 Bis rue El Khartoum Le Belvédère Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité du titre foncier n°132946 Tunis d'une superficie de 2478 m² sis impasse Masinissa issue de l'avenue Taieb Mhiri Gammart La Marsa à une rue de la mer sur lequel est édifié une villa de type américain composée d'un rez de chaussée et un étage de superficie couverte 774m² avec sol marbré les portes en bois; les fenêtres en aluminium le plafond de l'entrée avec bois garni.

Le rez de chaussée de 404m² est composé d'un hall, salon, salle à manger, 2ème salon; cuisine, débarras, salle de bain, et des escaliers qui mènent à l'étage d'une superficie 370m² composée d'un hall, deux chambres avec douche et chambre dressing salle de bain, salon, et deux autres chambres avec salle de bain et dressing.

Un bâtiment extérieur de deux étages de 58 m² avec un rez de chaussée qui se compose d'une chambre, cuisine et des escaliers qui mènent à l'étage composé d'une chambre et toilette.

Chambre à linge et dépôt de 18m² de superficie.

Piscine vue sur mer.

Place de voiture de 78m².

Pergola de 57m² surface marbré avec vue sur mer et piscine.

Studio de 89m² composé de 2 chambres, kitchenette douche et toilette.

Beau Jardin avec niveau vu que le terrain est situé sur un plateau.

La totalité du titre foncier n°129059 Tunis d'une superficie de 422 m² sis à l'impasse Masinissa issue de l'avenue Taieb Mhiri Gammart la Marsa à une rue de la mer sur lequel est édifié un bâtiment de 80m² composé de 2 chambres et toilette avec un garage de 20m² mal entretenu, l'issu se fait par la villa édifiée sur le titre foncier 132946 Tunis.

Les charges :

-Droit de servitude pour préserver le caractère architectural arabe sur les deux titres.

-hypothèque de 2.346.666,000 d au profit d'Amen Bank sur les deux titres.

-hypothèque de 7.752.000,000 d au profit STB sur les deux titres.

-hypothèque de 13.500.000,000 d au profit BH sur les deux titres.

-hypothèque de 720.000,000 d au profit BH sur les deux titres.

-hypothèque de 5.850.000,000 d au profit STB sur les deux titres.

-hypothèque de 5.300.000,000 d au profit BTE sur le titre 129059 Tunis.

-hypothèque de 1.448.000,000 d au profit STB sur les deux titres.

-hypothèque de 3.150.000,000 d au profit STB sur les deux titres.

-hypothèque de 26.300.000,000 d au profit BH sur les deux titres.

-hypothèque de 51.100.000,000 d au profit BH sur les deux titres.

-hypothèque de 9.700.000,000 d au profit BH sur les deux titres.

-hypothèque de 9.700.000,000 d au profit BH sur les deux titres.

-hypothèque de 11.622.900,000 d au profit BH sur les deux titres.

-saisie conservatoire de 1.611.143.449 d au profit BT sur les deux titres.

-saisie immobilière au profit d'Amen Bank sur les des deux titres.

-saisie immobilière au profit de la STB sur les deux titres.

Mise à prix après réduction du prix de 40% :

La mise à prix du titre foncier 132946 Tunis est fixée à sept million soixante six mille trois cent quatre vingt onze dinars 818 millimes (7.066.391 d.818).

La mise à prix du titre foncier 129059 Tunis est fixée à un million soixante et un mille cent trente deux dinars 521 mise à prix du titre foncier 129059 Tunis est fixée à un million soixante et un mille cent trente deux dinars 521 millimes (1.061.132 d.521).

La mise à prix globale des deux titres fonciers est fixée à huit million cent vingt sept mille cinq cent à vingt quatre dinars 339 millimes (8.127 .524d339).

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le mardi 24/10/2023 à 9 H et à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis1.

- La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2023402262VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Morched Tarifa Avocat à la Cour de Cassation

24 rue de Marseille 1001 Tunis

M.F: 0797108M/A/P/000

71245649 - 71344682

Poursuivant : 1/ Abdelmajid Chrif 2/ Khaled Chrif 3/ Mariem Chrif 4/ Emna Chrif 5/ Ahmed Chrif 6/ Youssef Chrif qui ont élu domicile au 24 rue de Marseille Tunis.

POURSUIVIS: 1/ Senda CHAABINI 2/Hajer CHAABINI demeurant au 16 bis rue Taher Memmi 1er étage Mutuelle ville Tunis.

Avocat des poursuivants : Maître Morched Tarifa, avocat à la cour de cassation son étude est sise au 24 rue de Marseille 1001 Tunis.

Propriété objet de la vente : Il s'agit du titre foncier n° 112611 Tunis d'une superficie totale de 501 m² dénommé « Marguerite II>> situé au 16 et 16 bis rue Taher Memmi Mutuelle ville Tunis qui se composent d'un rez de chaussée d'une superficie couverte de 147 m² comportant trois chambres et salon avec des couloirs. Son état général et sous la moyenne. En ce qui concerne le premier étage, il s'étale sur une superficie couverte de 137 m² et se compose de trois chambres et un grand salon et une cuisine. Son état général est très moyen. Tout l'immeuble est équipé de l'eau courante, de l'électricité et du chauffage central.

Mise à prix : Fixée à 1.344.337,000 d sans les frais.

la visite de l'immeuble :Tous les jours pour plus amples information, prendre connaissance du cahier des charges générales déposé au greffe du tribunal de première instance de Tunis et à l'étude de l'avocat poursuivant.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 17 octobre 2023 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis.

Observations : L'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation au moins du tiers de la mise à prix à la caisse de dépôts et des consignations ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et présentation des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis.

2023402266VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude maitre Tarek Lahmaier

Avocat prés la cour d'appel

6 BIS rue de palestine 1002 Tunis

Tel : 71.801.300 – fax : 71.783.701

Matricule fiscale : 1409999/G/A1P

Poursuivant : Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 139, avenue de la liberté 1002 Tunis, M.F 002707P.

Partie saisie : Anis Chebil titulaire de la CIN numéro 02997021 demeurant 8 rue Omar Zin El Abidine Sfeya Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Lahmaier avocat près la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Description du bien à vendre:

La totalité de l'immeuble objet du T.F 125434 Sousse dénommé «Anis» d'une superficie totale de 597 m² sis à Rue docteur Abdelmajid Razgallah, Khzema Sousse consistant en un terrain sur lequel a été bâtit une construction de trois étages.

Mise à prix : (1.339.575,000 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Jeudi (26 octobre 2023) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Sousse à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable, les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2023402268VEPA1

Vente aux enchères Publiques

Etude Maître Henda Ben Rejeb

Avocat Prés la Cour de la Cassation

Partie poursuivante Banque Nationale Agricole(SA) selon son représentant légal RC142431996B son siège social à la Rue Hédi Nouira Tunis.

Partie Poursuivie : Sociétè ZAK designs et distribution Tunisie- SARL son siège sis au 38 Bis Rue Yakout el Hamaoui Soukra Ariana RC31161052012.

Avocat de la partie poursuivante : Maitre Henda Ben Rejeb Avocat prés de la cour de cassation son cabinet au 20 Avenue des Etats-Unis d'Amérique Tunis Belvédère MF753244/F Tel 71284145 description de l'immeuble saisi : Le bien dénommé « SAHAR » objet du titre foncier 79115 Sfax c'est un terrain polygonal à vocation agricole sa surface est de 21798 m² (21798 parts) sis à la délégation de la coupole blanche route de Gremda km 18 au bord d'une route prés de Aouabed le terrain est limité au Nord Est par une route et entouré de terres agricoles propriétés d'autrui des cotés Sud Est; Sud Ouest et Nord selon le descriptif fait par l'experteTaysir Akrimi désignée par ordonnance sur requête rendue par le tribunal de1ère instance de tunis le 24/05/2022 sous le n° 98483 la propriété est grevée du privilège de la trésorerie générale, recette des finances rue du paradis Ariana de la somme de 178.589,878 dinars déposée le11/06/2020 dépôt Sfax Volume 02/2020 N°1189.

Mise à prix : la mise à prix est de cent trente huit mille quarante sept dinars (138.047,000dt) outre les frais de poursuite qui seront déclarés le jour de l'audience.

Date des enchères et conditions de participation :

- Les enchères auront lieu le Mercredi 18 Octobre 2023 (18/10/2023) à partir de 9 heures du matin à la chambre des criés prés du Tribunal de première instance de Sfax 2.

- La visite du bien saisi se fait tous les jours, pour plus d'informations consulter le cahier des charges déposé au greffe du Tribunal de première instance de Sfax 2 ou s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant.

- L'enchérissement se fait par le biais d'un avocat et après consignation du tiers de la mise à prix ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire les étrangers doivent en plus être munis de l'autorisation préalable du gouverneur de Sfax.

2023402269VEPA1

Vente aux enchères Publiques

A la demande de : Union de factoring, Société anonyme ayant son siège social à l'immeuble Ennour Building centre urbain nord 1004 Tunis, inscrite au registre de commerce de Tunis sous le n° B13458200, titulaire de l'identifiant unique n° 51 0246/K/A/M/000, élisant domicile chez son avocat Maître Mohamed Maher Snoussi, sis au 5 Rue Riadh Mutuelleville Tunis.

Contre la partie saisie : Société ITAC, SARL, identifiant unique n°097727 J sis à la zone industrielle Hergla 4012 Sousse, en sa qualité de débitrice principale et caution réelle.

A la diligence : de Maître Mohamed Maher snoussi, avocat à la cour de cassation, sis au 5 rue de Riadh Mutuelleville 1082 Tunis, identifiant unique n°489226 B.

La propriété à vendre consiste en la totalité de la parcelle n°67 objet du titre foncier n°608399 Nabeul, d'une contenance de 1274 m², située à Mechikhet Kelibia - gouvernorat de Nabeul. Il s'agit d'une parcelle de terrain nu, couverte par le plan d'aménagement de la ville de Kelibia

Zone UAal à usage de construction de logements individuels à usage d'habitation, sa façade au Nord ouvre sur la mer; elle est délimitée au Nord par une route piétonne puis le domaine public maritime, au Sud la parcelle n°66 et un parking, à l'Ouest par la parcelle n°73 sur laquelle est édifiée l'hôtel « Kelibia Beach» et à l'Est une route piétonne et un parking.

Mise à prix : Un million cent trente cinq mille huit cent quarante huit dinars 714 millimes (1.135.848,714 dt). Les frais judiciaires seront comptés en sus et fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : Le 25 octobre 2023 devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Nabeul à partir de 9 heures.

La visite de l'immeuble objet de la vente peut être faite tous les jours à partir de 9 heures du matin.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix par voie d'avocat et obtenir l'autorisation de monsieur le gouverneur pour les non-Tunisiens.

2023402270VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé le mercredi 18 octobre 2023, à 9h00 et suivant devant la chambre des criées au Tribunal de Première Instance de Monastir la vente immobilière aux enchères suivante :

Poursuivant : Centre Financier aux Entrepreneurs Société Anonyme en la personne de son représentant légal, ayant son siège social au 33 Rue d'Italie, 1000 Tunis, titulaire de l'identifiant unique n° 1383996/P.

Avocat poursuivant : Maitre Walid Ben Amor, rue 8000 Imm Monplaisir center Monplaisir, Tunis.

Poursuivies : Abdessalam Boukid demeurant Avenue de la liberté Jammal Monastir Immeuble A Vendre : La totalité des 1539.499 parts en indivision revenant à la partie saisie dans l'immeuble dénommé «El Blida» et divisé en 6158 parts, objet du titre foncier n° 39776 Monastir, d'une superficie de 6158 mètres carrés. Il s'agit d'un terrain agricole situé à Jammal Gouvernorat de Monastir.

Prix d'ouverture : Treize mille quatre cent soixante-dix dinars six cent vingt millimes (13.470 ,620DT) Frais et honoraires en sus.

Possibilité de visiter l'immeuble selon l'horaire administratif.

Pour de plus amples renseignements contacter le dit- tribunal ou le cabinet de l'avocat Maitre Walid Ben Amor avocat de cassation, demeurant à la société d'avocats ATR rue 8000, imm. Montplaisir – center, Montplaisir étage 2 bureau 2 - 1073 Tunis, n° téléphone : 71908120 - 71908122.

2023402284VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination d'un séquestre sur Les locaux commerciaux appartenant au titre foncier N° 4830 Ariana

En vertu du jugement en référé n°61377 émanant du Tribunal de première instance de l'Aariana le 04/10/2013, déclarant en premier ressort la nomination de Mme Taboubi Houda sise au 112 avenue 9 Avril 2ème étage bureau 5 Tunis, en qualité de séquestre sur le bien immobilier constituer par les locaux commerciaux appartenant au titre foncier n°4830 Ariana jusqu'a résolution du conflit amiablement ou judiciairement, et la nomination de Mm Sonia Balbouli juge commissaire.

Il appartient aux intéressés de présenter au liquidateur soit directement ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

2023R02244VEPA2

Nomination d'un séquestre sur Pâtisserie Chocoligne

En vertu du jugement en référé n°57941 émanant du Tribunal de première instance de Grombalia le 03/02/2023, déclarent en premier ressort la nomination de Mme Taboubi Houda sise au 112 avenue 9 Avril 2ème étage bureau 5 Tunis, en qualité de séquestre sur la société sujet du contrat légalisé le 17/04/2018 exploiter sous le nom commercial « chocoligne» pour la gérer et l'administrer jusqu'a régler sa situation selon la loi et la nomination du juge de liquidation du tribunal juge commissaire.

Il appartient aux intéressés de présenter au liquidateur soit directement ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

2023R02245VEPA2

ORDONNANCE SUR REQUETE:

Nomination d'un liquidateur sur l'Heritage

Du defunt Layla Mannai

En vertu de l'ordonnance sur requête n°1322 émanant du tribunal de première instance de l'Ariana le 06/04/2023, il a été décidé la nomination du maitre Taboubi Houda sise au 112 avenue 9 Avril 2ème étage bureau 5 Tunis en qualité de liquidateur sur l'héritage du défunt Layla Mannai pour l'inventorier l'administrer et la partager entre les héritiers et la nomination de Mm Malek Hammas juge- commissaire.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication leur dettes au liquidateur soit directement ou par lettre recommandée avec accusé de réception (pour les créanciers domiciliés hors du territoire tunisien ce délai est augmenté de 30 jours).

2023R02246VEPA2

Jugement de clôture des procédures de liquidation de L'indivision entre Rchid Kthiri et Farouk Nefzi

Maitre Hedhli Nejiba en sa qualité de liquidateur de l'indivision dissoute en vertu de l'ordonnance sur requête n°70109 émanant du tribunal de première instance de Béja le 27/12/2022, prononce la clôture des procédures de liquidation de l'indivision en vertu de la décision judiciaire rendue le 31/03/2023.

Ce texte constitue un quitus général au liquidateur.

2023R02247VEPA2

Location de terrain situé à Abida Délégation de Dahmani Gouvernorat du Kef

Suivant la décision n°99078 du tribunal de première instance du Kef du 24 Mai 2021 relative à l'affaire du mandataire de justice n° 12-2014 le domaine agricole Abida, il a été décidé la nomination de Monsieur Naim Kaabi en tant que mandataire de justice.

Etant donné que la période actuelle de location expire durant la saison 2022-2023.

A cet effet, le mandataire de justice informe le public qu'il met en location le dit terrain agricole par voie d'appel d'offres suivant décision du juge commissaire et ce pour les saisons agricoles 2023-2024/2024-2025/2025-2026.

Toute personne intéressée par le présent appel d'offres peut présenter son offre au secrétariat de l'arrondissement de l'administration judicaire au tribunal de première instance du Kef au plus tard 28 Septembre 2023.

L'ouverture des plis aura lieu au bureau du juge commissaire.

Le prix minimum de location de l'hectare est fixé au prix de location de l'année dernière.

Le retrait du cahier des charges se fait au bureau de mandataire en justice situé à l'appartement A3-1 immeuble el Fell 2 résidence les fatimides, avenue Khaled ibn el Walid -l'aouina 2045.

Pour plus d'informations appeler le 70726395-26646132.

2023402263VEPA2

Avis de Distribution

Le greffier du tribunal de première instance de Kebili annonce l'ouverture de la procédure de distribution de la somme de 640.500.000 consignée à la trésorerie géniale de Tunisie certificat Quittance n° 006778 M du 27/01/ 2023 contre la société SOVAPO, à la diligence de maitre Asma Ben Arbia avocate pour le compte de banque de financement des petite et moyennes entreprises dans l'affaire n°6 du 3/7/2023.

Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu et ce conformément aux dispositions de l'article 468 de code de procédures civils et commerciales.

2023402267VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Hammamet Leisure Company SA au capital de 21 857 100 Dinars

Identifiant Unique : 1004257A

Siège social : 70-72 avenue Habib Bourguiba 1000 Bab Bhar Tunis Tunisie.

Les actionnaires de la société anonyme Hammamet Leisure Company sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le mardi 28 novembre 2023 à 11 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'opération de fusion-absorption;

- Lecture du projet de fusion-absorption et de sa mise à jour signé conclu entre la société de Promotion Touristique SA et la société Hammamet Leisure Company SA.

- Lecture du rapport du commissaire aux apports;

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes;

- Approbation des apports en nature faits par la société de Promotion Touristique Hammamet SA à la société Hammamet Leisure Company SA, de leur évaluation et de leur rémunération;

- Approbation du projet de contrat de fusion-absorption et décision de fusion-absorption société de Promotion Immobilière Hammamet SA par la société Hammamet Leisure Company SA;

- Constatation de l'approbation du projet du contrat de fusion-absorption et de la décision de fusion-absorption par l'assemblée générale extraordinaire de la société de Promotion Touristique Hammamet SA;

- Augmentation de capital de la société en rémunération des apports faits par la société de Promotion Touristique Hammamet SA;

- Modification corrélative de l'article 6 des statuts de la Société (capital social);

- Mise en conformité des statuts avec la loi 2019-47 du 29 mai 2019 relative de l'amélioration du climat d'investissement.

- Pouvoirs au Directeur Général;

- Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents requis et notamment ceux visés par l'article 418 du Code des Sociétés Commerciales sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

2023T00879SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société de Promotion Touristique Hammamet SA au capital de 57 300 000 Dinars

Identifiant Unique : 1478140T

Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba 1000 Bab Bhar Tunis Tunisie

Les actionnaires de la société anonyme société de Promotion Touristique Hammamet SA sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le mardi 28 novembre 2023 à 8 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'opération de fusion-absorption;

- Lecture du projet de fusion-absorption et de sa mise à jour conclu entre la société de Promotion Touristique SA et la société Hammamet Leisure Company SA;

- Lecture du rapport du commissaire aux apports;

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes;

- Approbation des apports en nature faits par la société de Promotion Touristique Hammamet SA à la société Hammamet Leisure Company SA, de leur évaluation et de leur rémunération;

- Lecture et approbation du projet de contrat de fusion-absorption de la société de Promotion Immobilière Hammamet SA par la société Hammamet Leisure Company SA;

- Répartition des actions rémunérant l'apport à titre de fusion-absorption;

- Dissolution anticipée sans liquidation de la société sous réserve et à compter de la réalisation définitive de l'opération de fusion-absorption;

- Prise d'acte de la fin des mandats du directeur général, des administrateurs et du commissaire aux comptes et quitus;

- Pouvoirs au directeur général;

- Pouvoirs pour formalités;

Tous les documents requis et notamment ceux visés par l'article 418 du code des sociétés commerciales sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2023T00880SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Beldimed

Société anonyme au capital de 4.200.000 dt

Siège social : AV du Japon- Immeuble Fatma - 2ème étage - Montplaisir – Tunis

IU : 839253D

Affiliation CNSS n° 00344374-24

Les actionnaires de la société Beldimed sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 13/10/2023 à partir de 10 heures au siège de la société sis à l'avenue du Japon- Immeuble Fatma - 2ème étage -Montplaisir - Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la date de tenue de l'assemblée de l'exercice 2022.

2) Lecture et approbation du rapport de gestion établi par Le Conseil d'administration relatifs à l'exercice 2022.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

4) Affectation du résultat de l'exercice 2022.

5) Approbation des conventions réglementées, prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, conclues et/ ou poursuivies au cours de l'exercice 2022.

6) Quitus donné au conseil d'administration pour sa gestion au titre de l'exercice 2022.

7) Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à la dite assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au domicile de la société sis à l'avenue du Japon Immeuble Fatma - 2ème étage -Montplaisir – Tunis.

2023R02240SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Gammarth Immobilière

Société anonyme

Au capital de 7.904.130 DT

Siège social : Immeuble Al Karama, les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0425194L

Le Conseil d'administration de Gammarth Immobilière, réuni le 14 Septembre 2023 invite Messieurs les actionnaires à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 13 octobre 2023 à 10 heures, au siège social de la société, sis Immeuble Alkarama, Rue Lac d'Annecy Passage Lac Malawi Les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard accusé de la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2- Approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2022.

3- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif aux états financiers 2022.

4- Approbation des conventions règlementés.

5- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

6- Affectation du résultat de l'exercice 2022.

7- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2022.

8- Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2022.

9- Nomination d'un Commissaire Aux Compte pour les exercices 2023,2024 et 2025.

10- renouvellement du mandat d'un membre du conseil d'administration pour les exercices 2023,2024 et 2025.

11- Pouvoir aux porteurs.

Le conseil d'administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de Gammarth Immobilière.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2023R02241SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne Des Filtres «MISFAT»

Société Anonyme

Au capital de : 37.665.650 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Jedeida- 1124

Identifiant Unique et Matricule Fiscal: 0554190A

CNSS : 63.057/07

Les actionnaires de la Société Tunisienne des Filtres -MISFAT -, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de leur société, qui se tiendra le vendredi 20 Octobre 2023 à 15h, au siège de la société, et ce en vue de délibérer l'ordre du jour suivant:

1- Distribution des dividendes.

2- Pouvoirs pour formalités.

2023R02252SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société tunisienne des boissons du nord S.A

Groupe S.F.B.T.

Au capital de 1.000.000 de dinars divisé en 100.000 actions de 10 dinars

Siège social : Zone Industrielle - 9000 Beja

Identifiant unique : 0014237T

M. F : 0014237T A M 000

CNSS : 0007126466

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Boissons du Nord sont convoqués en assemblée générale extraordinaire au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, pour le mercredi 22 novembre 2023 à 9H00, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la fusion par absorption de la Société Tunisienne des Boissons du Nord (S.T.B.N) par la Société Générale de Boissons et des Industries Alimentaires (S.G.B.I.A).

2-Dissolution de la STBN.

3-Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social de la société dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2023R02266SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société générale de boissons et des industries alimentaires

S.A.

Au capital de 49.550.000 dinars divisé en 495.500 actions de 100 dinars chacune

Groupe S.F.B.T

Siège social : Route de Sousse - Km 6 - Z.I. 2013 Ben Arous

Identifiant unique : 0307017K

Matricule fiscal : 0307017K AM000

N° d'affiliation à la C.N.S.S : 0008358972

Messieurs les actionnaires de la Société Générale de Boissons et des Industries Alimentaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord, 1082 TUNIS, pour le mercredi 22 novembre 2023 à 10 H 00, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1-Approbation de la fusion par absorption de la Société Tunisienne des Boissons du Nord (S.T.B.N) par la Société Générale de Boissons et des Industries Alimentaires (S.G.B.I.A).

2-Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social de la société dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2023R02267SANB3

Convocation à l'AGO

POLYCLINIQUE l'Excellence

S.A. au capital de 10.400.000 dinars

Adresse: Avenue Taïeb Mhiri - 5100 – Mahdia

IU : 1165339V

Les actionnaires de la Société Polyclinique l'Excellence - Société Anonyme au Capital de 10.400.000 dinars, sis à Avenue Taïeb Mhiri-5100-Mahdia, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le dimanche15 Octobre2023 à 10h à l'Hôtel Mahdia Palace en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- L'approbation de la tenue tardive de l'assemblée annuelle

- Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2022

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022

- Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2022

- Affectation des résultats de l'exercice 2022

- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales, tel qu'indiqué dans le rapport spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2022.

- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2023

- Ré-discussion du rapport de l'expert, réalisé en application des dispositions de l'article 290 bis du code des sociétés commerciales et du rapport complémentaire.

- Quitus aux administrateurs et au directeur général au titre de la gestion de l'exercice 2022

- Attribution du pouvoir pour l'exécution des procédures juridiques nécessaires

- Questions diverses.

Le conseil d'administration de la société informe les actionnaires que tous les documents, nécessaires pour leur permettre de se prononcer en connaissance de cause et de donner leur avis sur la gestion et le fonctionnement de la société, seront mis à leurs dispositions au siège de la société quinze jours avant la date prévue pour la tenue de l'assemblée.

2023X01196SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Montazah Tabarka

Au Capital Social de 100.000 dinars

S.A (en liquidation)

Siège Social : 19, Rue des jasmins-immeuble T.S.R Nouvelle Ariana-2080

Identifiant Unique :0031450V

Messieurs les actionnaires de la société Montazah Tabarka (en liquidation) sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 27 octobre 2023 à 10 heures au siège social de la TSB Bank (Tunisian saudi Bank) sis à 32 rue Hedi Karray Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

-Lecture du rapport du liquidateur relatif aux travaux de la liquidation.

- Approbation des états financiers et des comptes des exercices 2019-2020 et 2021et prendre les décisions relatives aux résultats des années 2019,2020 et 2021

- Nomination ou renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

- Approbation du plan des travaux de liquidation à réaliser.

2023402271SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Karthago Private Jet

S.A au capital de 5.000.000 DT

IU : 1042809Z

Adresse : 8 bis, Rue Moustapha Sfar le belvédère Tunis

Domiciliée au siège de la société Planet Immo 5 Rue du Lac d'annecy les berges du lac 1053 Tunis

Les actionnaires de la Société Karthago Private Jet sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 17 octobre 2023 à 10:00 au siège de la société Planet Immo 5 Rue du lac d'annecy les berges du lac 1053 Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités de convocation et entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2022.

2. lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2022.

3. lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2022.

4. Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2022.

5. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2022.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2022.

7. Quitus aux administrateurs.

8. Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2023-2024-2025.

9. Pouvoirs en vues de formalités.

2023402274SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société Karthago Private Jet

S.A au capital de 5.000.000 dt

IU : 1042809Z

Adresse : 8 bis, Rue Moustapha Sfar le belvédère Tunis

Domiciliée au siège de la société Planet Immo 5 Rue du Lac d'annecy les berges du lac 1053 Tunis

Les actionnaires de la Société Karthago Private Jet sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le mardi 17 octobre 2023 à 12:00 au siège de la société Planet Immo 5 Rue du Lac d'annecy les berges du lac 1053 Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des modalités de convocation et entérinement du retard de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire.

2-Changement de l'adresse du siège social de la société.

3-Pouvoirs.

2023402275SANB3

Autres sociétés

Assemblée générale ordinaire 2022

Société mutuelle de base service avicole

«COSAS » Bouakazine chaffar Mahres Sfax

Le président du conseil d'administration de la société mutuelle de base service avicole «COSAS» à Bouakazine - Chaffar de la délégation de Mahres Sfax a l'honneur d'inviter tous les adhérents à participer à l'assemblée générale l'ordinaire de l'exercice 2022 qui sera tenue le vendredi le17 Octobre 2023 à 9 heure et demi du matin au siège de la société mutuelle à Bouakazine Chaffar Mahres au sujet de l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport moral et financier du conseil d'administration et présentation des états financiers 2022.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes exercice 2022.

-Discussion des rapports du conseil d'administration et approbation par assemblée générale.

- Affectation du résultat exercice 2022.

- Accepter de nouveaux adhérents.

2023X01181SODB3

DIVERS

Avis au public

Annonce

Les héritiers du feu Mouhamed Ben Tayeb Gassara informent le public qu'ils ont perdu leur titre de propriété concernant l'acte de partage daté le 12/03/1974 et enregistré le 23/05/1974 n° 72 dressé par les notaires Mahmoud Mziou et Mohamed Karray et l'acte de vente daté le 20/07/1978 et enregistré le 09/01/1980 dressé par les notaires Hammouda Khabou et Ibrahim Hbaieb et l'acte de vente daté le 15/06/1978 et enregistré le 02/12/1978 n° 171 dressé par les notaires Hammouda Khabou et Ibrahim Hbaieb et qu'ils désirent avoir une deuxième copie originale de chaque les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au Jort chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2023X01183DIVD2

Annonce

Madame Aicha Jarraya informe le public qu'elle a perdu son titre de propriété concernant l'acte de partage daté le 31/03/ 2005 et enregistré le 31 /05/2005 n° M018743 dressé par les notaires Khaled ben Hmida et Saber Mrabet et elle désire avoir une deuxième copie originale les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2023X01184DIVD2

Avis

Monsieur Taher Hached annonce qu'il possède un terrain contenant un logement sis à Elabessia Brebcha Kerkenah par acte de vente enregistré le 21/11/2001 rédigé par les notaires Sadok Ben Hamadou et son collègue.

Son titre de propriété a disparu et il désire se faire délivrer une 2ème copie originale.

Tout contestant s'adresse au bureau du notaire Salah Feki 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 30 jours de la parution de cet avis.

2023X01188DIVD2

Avis

Mm Salwa Ben Jemaa annonce que son titre de propriété en copropriété avec sa sœur Leila d'un magasin de 6 m² situé à route de Tunis Km 2 Sfax provenant d'achat le 28 décembre 2005 dressé par les notaires Ahmad Baccar et Abd El Aziz Bouattour est perdu et veut extraire un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Walid Masmoudi situé à la rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis au JORT. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2023X01192DIVD2

Avis

Mer Menem Sassi annonce que le titre de propriété de sa sœur Sameh d'un terrain de 800 m^2 Située à la Route de Gabes km 27 Chaffar Sfax provenant d'achat le 13 Mai 2006 dressé par les notaires Ahmad Baccar et Abd El Aziz Bouattour a disparu et veut extraire un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Walid Masmoudi à la rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

2023X01193DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Suite à la publication au JORT annonces n° 32 du 14/3/2023 page n° 1666 avis 2015P00329SRLB1.

Lire : Guerbej Randa.

Au lieu de : Garbej Randa.

Le reste demeure sans changement.

2023S01114RECZ9